



Document de séance

B8-0947/2016

12.7.2016

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

déposée conformément à l'article 133 du règlement

sur la demande d'incitations économiques en faveur des structures hôtelières
qui se dotent de climatiseurs plus efficaces et moins polluants

Aldo Patriciello

Proposition de résolution du Parlement européen sur la demande d'incitations économiques en faveur des structures hôtelières qui se dotent de climatiseurs plus efficaces et moins polluants

Le Parlement européen,

- vu la communication de la Commission 2014/C 110/01,
 - vu la communication de la Commission COM(2016)51,
 - vu l'article 133 de son règlement,
- A. considérant qu'on observe chaque année lors de la période estivale, dans de nombreux pays de l'Union, une augmentation de la consommation d'électricité en raison de l'usage excessif de climatiseurs;
- B. considérant que l'utilisation de ces appareils électroménagers engendre d'importantes émissions de CO₂ dans l'atmosphère;
- C. considérant que, selon certaines données, on prévoit d'ici 2030 l'installation de pas moins de 700 millions de climatiseurs dans le monde entier et que cette tendance, si elle se vérifiait, aurait une incidence dramatique sur l'environnement;
- D. considérant que, dans un tel scénario, se doter d'appareils plus efficaces d'un point de vue énergétique constituerait un signal important dans la lutte contre le changement climatique;
- E. considérant que cet objectif exige un engagement à l'échelle mondiale et la participation de tous les acteurs principalement responsables de la consommation d'énergie, parmi lesquels il convient de citer les hôtels;
- F. considérant que la présence dans les hôtels de climatiseurs plus performants contribuerait grandement à la réalisation des objectifs européens dans le domaine énergétique;
1. invite la Commission à prévoir des mesures d'incitation économique en faveur des structures hôtelières qui se dotent de climatiseurs plus efficaces et moins polluants afin d'encourager un effort commun en vue de la réalisation d'un objectif global.